



VOTRE PATRIMOINE BÂTI  
EST UNE RICHESSE  
**FAITES CONNAÎTRE**  
VOS RÉALISATIONS!

[www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr](http://www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr)

- ▶ 1 300 prix départementaux,
- ▶ 160 prix régionaux,
- ▶ 163 prix nationaux.

La Fédération Française du Bâtiment,  
la Fondation du patrimoine,  
l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité,  
la Fédération nationale des Caisses d'Épargne,  
et le Groupement français des entreprises de restauration de Monuments Historiques,  
organisent le concours 2020.

L'amélioration du cadre de vie et la valorisation du patrimoine bâti sont plus que jamais au cœur des préoccupations des Français. Les opérations récompensées d'année en année par les Rubans du Patrimoine illustrent l'inventivité, la créativité, la ténacité des acteurs et permettent d'encourager chacun à s'investir dans de nouveaux projets. Les Rubans honorent le patrimoine bâti sans distinction d'époque, de nature ni de taille ; ils récompensent des opérations exemplaires.

Le concours est doté de 15000 €, répartis  
par le jury entre les lauréats nationaux.

Toutes les communes lauréates reçoivent  
un diplôme et une plaque à apposer sur  
le bâtiment rénové, remis lors d'une  
cérémonie organisée par les partenaires en  
présence des médias.

## UNE DISTINCTION POUR VOTRE COMMUNE

Préserver et mettre en valeur le  
patrimoine.

Léguer aux générations futures un  
témoignage.

Stimuler l'activité locale et l'emploi.



Châtel-Guyon



Communauté de communes Le Grand Charolais



Communauté de communes Le Grand Charolais

# ACTIVITÉ TRANSMISSION EXEMPLARITÉ

## CRÉATIVITÉ DYNAMISME TERRITORIAL

### PATRIMOINE SAVOIR-FAIRE

Vous avez préservé votre patrimoine bâti,  
**METTEZ-LE EN VALEUR!**

En engageant des opérations de restauration et de valorisation de votre patrimoine, vous dynamisez l'activité touristique, économique et sociale de votre commune.



Participez  
à la 26<sup>e</sup> édition  
des RUBANS  
du PATRIMOINE!

- Vous êtes maire ou président d'une intercommunalité.
- Vous avez entrepris des travaux de restauration du patrimoine bâti de votre commune.
- Les travaux ont été réalisés par des entreprises du bâtiment.
- Les édifices rénovés ont plus de 50 ans.
- Les travaux faisant l'objet du dossier se sont terminés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2019.

### COMMENT CONCOURIR ?

Téléchargez le formulaire de candidature sur [www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr](http://www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr). Vous pouvez aussi l'obtenir en téléphonant au 01 40 69 51 73 ou par mail : [contact@rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr](mailto:contact@rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr).

Élaborez un dossier présentant l'opération, accompagné de tous les éléments de description demandés et de photos prises avant et après travaux.

Envoyez votre dossier complet avant le **31 janvier 2020** à :  
Fédération Française du Bâtiment  
26<sup>e</sup> édition des Rubans du Patrimoine  
33 avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16.



Saint-Omer



Juillé



Oncy-sur-École

# POUR UN PATRIMOINE BÂTI VIVANT!



Juillé



Saint-Omer



Chatel-Guyon



“ C’est une reconnaissance pour les élus, reconnaissance aussi pour les entreprises et les architectes qui y ont travaillé. C’est très positif et nous en sommes effectivement tous très fiers.

Daniel Boissière  
Président de la CC du Pays de Saint-Yrieix

